

NN 12-2021 • 23 décembre

ACCORD NAO CAISSES D'ÉPARGNE

Un socle minimum garanti... appelant amélioration localement

Confronté au dogmatisme d'une partie significative des employeurs, le Syndicat Unifié-Unsa, première organisation de la branche Caisses d'Épargne, avait à choisir entre une position dure au débouché incertain et une attitude responsable assurant un socle minimal de mesures salariales.

Après avoir défendu jusqu'au bout de la négociation la recherche d'un meilleur accord, mieux adapté au contexte exceptionnel que l'on connaît, le Syndicat Unifié-Unsa, soutenu par ses sections locales et après un débat interne riche et mature, a préféré garantir un socle minimal sur le plan national qui se traduit par :

- ➔ 0,8% d'augmentation générale (AG) pour tous
- ➔ 600 € de Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) pour chaque salarié
- ➔ Possibilité d'amélioration du socle national dans les NAO locales

■ Une décision douloureuse

Les efforts fournis depuis deux ans par les collaborateurs, un niveau de résultat jamais atteint, un POS 2022-2024 ambitieux qui s'ouvre et une vive reprise de l'inflation, justifiaient selon nous un socle national plus consistant.

Plus globalement, nous préconisons un partage de la valeur équitable. C'est très loin d'être le cas, notamment pour la Banque de Détail qui relève de notre métier historique et qui constitue encore, et de loin, le plus gros de nos troupes et de nos PNB.

Si au bout du compte nous avons choisi de signer cet accord, c'est d'abord pour éviter une deuxième année blanche qui aurait sans doute condamné pour longtemps un dialogue social que nous considérons indispensable. C'est aussi et surtout parce qu'il s'agit de la première partie de la négociation qui va se poursuivre dans le cadre des NAO locales débutant à la rentrée.

■ Un socle à améliorer et compléter dans les régions

Parmi les mauvaises raisons invoquées par les employeurs pour justifier l'injustifiable, il y en a une plus légitime qui consiste pour eux à vouloir conserver de la marge sur le plan local en s'adaptant de manière plus précise à leurs situations respectives.

Lors de l'avant dernière réunion de négociation, alors que la proposition patronale était encore inférieure (0,6% d'AG et 600€ de PEPA), les représentants des DRH locales, Dominique REMY de la CEMP, Hervé D'HARCOURT de la CEPAC et François DE LAPORTALIERE de la CEIDF ont clairement affirmé leur volonté de construire une NAO locale fructueuse qui viendrait améliorer le socle national.

■ Nos sections locales sur le pied de guerre

L'attente des salariés est forte et les enjeux qui sont devant nous exigent des employeurs qu'ils mesurent enfin pleinement leur responsabilité.

Notre détermination reste totale et entière. Responsables et pragmatiques, nos militants locaux sauront tirer parti d'une négociation qui s'exerce à deux niveaux.

Ainsi s'attacheront ils à obtenir, au cas par cas, des améliorations selon les situations économiques de chaque Caisse d'épargne.

Béatrice LAFURIE a officialisé dans l'accord le fait que les NAO locales pourraient améliorer le socle national, confirmant ainsi la pertinence de la complémentarité entre NAO nationale et locales.

Alors Mesdames et Messieurs les employeurs, il vous appartient de conduire, dans chaque entreprise, des NAO à la hauteur des ambitions de vos POS.